

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois... 15.50

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois... 15 fr.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

INSERTIONS:

Amorces: la ligne... 20 c. Réclames: ... 30 c.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal...

BOURSE DE PARIS

22 NOVEMBRE (Service gouvernemental)

3 0/0... 66 25 4 1/2... 96 25

23 NOVEMBRE 3 0/0... 66 30 4 1/2... 97 00

(Service particulier du Journal de Roubaix)

Actions Banque de France 2900 00

Société générale 525 00

Crédit foncier de France 895 00

Chemins autrichiens 633 00

Lyon 972 00

Est 566 00

Ouest 611 00

Nord 1200 00

Midi 722 00

Suez 675 00

6 0/0 Péruvien 35 1/8

Actions Banque ottomane (ancienne) 452 00

Banque ottomane (nouvelle) 000 00

Londres cour 25 14 1/2

Crédit Mobilier 186 00

Turc 24 00

DEPECHE COMMERCIALES

(Service particulier du Journal de Roubaix)

New-York, 23 novembre

Change sur Londres 4.84; change sur Paris, 5.17 1/2

Valeur de l'or, 114 3/4

Café good fair, (la livre) 49

Café good cargoes, (la livre) 1/2

Marché ferme.

Dépêches de MM. Schlegelhaufen et C<sup>o</sup> représentés à Roubaix par M. Bulteau-Desbœufs:

Havre, 23 novembre.

Cotons: Ventes 400 b. Marché calme. Prix bien tenus plutôt plus fermes.

Liverpool, 23 novembre.

Cotons: Ventes 10,000 b. Marché calme inchangé.

New-York, 23 novembre.

Cotons: 13 3/8. Recettes 60,000 b.

Dépêches affichées à la Bourse de Roubaix.

Liverpool, 22 novembre.

Cotons: Ventes 10,000 b. Marché calme. Amérique, janvier-février 6 7/8.

Havre, 22 novembre.

Cotons: Ventes 600 b. Louisiane, 81.

New-York, 22 novembre.

Recettes 60,000 b.

ROUBAIX 23 NOVEMBRE 1875

Bulletin du jour

La séance d'hier n'a pas présenté grand intérêt, bien que la loi électorale ait été abordée en troisième lecture.

M. Ferrouillat a éprouvé le besoin de défendre le suffrage universel. Son discours, fort long, s'est poursuivi au milieu des

conversations. L'Assemblée a rejeté les amendements de MM. Vinols et d'Abouille sur l'article 1<sup>er</sup>. Elle a également rejeté l'amendement de M. Delsoi demandant que les listes électorales municipales servent aux élections politiques.

Le général de Cissey, ministre de la guerre, a déposé un projet de loi sur les réquisitions militaires; il a demandé pour ce projet la déclaration d'urgence, qui a été prononcée. Le projet de loi a été renvoyé à la commission de l'armée.

S'il faut s'en rapporter à une dépêche particulière adressée de Berlin à la Pall Mall Gazette, les catholiques de Bavière examinent sérieusement l'opportunité du refus de l'impôt. Cette mesure extrême servirait de réponse à l'annulation du vote de la Majorité par la Couronne.

Nous trouvons dans le Figaro, une liste probable des sénateurs que choisira l'Assemblée. Sauf quelques erreurs, cette liste est à peu près conforme à nos propres informations qui nous auraient été possible de publier dès samedi soir.

Voici cette liste, que nous rectifions seulement sur quelques points: La droite modérée — 11 nominations. L'extrême-droite — 11 idem. Total pour la droite: 22 sièges.

Centre droit. — 22 noms: MM. le général Changarnier, duc de Broglie, Ducher, duc Decazes, général de Cissey, duc d'Audiffret-Pasquier, Batbie, Lambert Sainte-Croix, général de Chabaud-Latour, de Fourtou, Daru, de Talhouët, Sacaze, Pouyer-Quertier, d'Andelarre,

de Chandordy, Grivart, Target, Callet, Chaper, Clapier, Mathieu de la Redon. Appel au peuple. — 3 noms: MM. Magac, Hamille et Le Provost de Launay ou Sarrette, ou Jules Brame.

Le cardinal-archevêque de Paris, le maréchal Canrobert, le général Ladmirault, M. d'Haussonville père, le maréchal Baraguey-Dilliers, les amiraux de Montaignac, Pothuan, le général Bourbaki, Drouin de Lhuys, etc., etc., etc.

La question protestante.

La question protestante est toujours pendante devant le conseil d'Etat. Le dossier est actuellement au ministère de l'instruction publique et des cultes, et ce ne sera qu'après avoir entendu les observations de l'honorable M. Wallon que M. le conseiller Perret fera son rapport et que le Conseil d'Etat pourra définitivement statuer.

La conférence est encore allée plus loin. Il existe une société centrale chargée d'évangéliser les minorités orthodoxes répandues au milieu des protestants libéraux. L'article 2 des règlements de cette société lui interdit d'évangéliser sans le consentement des conseils presbytéraux et des consistoires.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 22 novembre 1875.

Présidence de M. d'AUDIFFRET PASQUIER. La séance est ouverte à 2 h. 30. Après l'adoption du procès-verbal, M. Hervé de Saisy demande l'urgence d'une proposition de loi portant abrogation de la surtaxe du sel à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1876.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 22 novembre 1875.

Présidence de M. d'AUDIFFRET PASQUIER. La séance est ouverte à 2 h. 30. Après l'adoption du procès-verbal, M. Hervé de Saisy demande l'urgence d'une proposition de loi portant abrogation de la surtaxe du sel à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1876.

de l'arrondissement de Valenciennes. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant ouverture au ministre de la guerre, sur l'exercice 1875, d'un supplément de crédit de 10,150,180 fr.

L'Assemblée a adopté. L'ordre du jour appelle la troisième délibération sur le projet de loi électorale. (Mouvement général d'attention.)

M. FERROUILLAT monte à la tribune. L'ordre du jour appelle la troisième délibération sur le projet de loi électorale. (Mouvement général d'attention.)

Il se propose seulement de présenter des considérations générales sur les amendements, suivant lui regrettables, que l'Assemblée a cru devoir, dans la deuxième délibération, introduire dans le projet primitif. Ces amendements dérivent tous d'une même pensée, laquelle n'est autre que la défiance à l'endroit du suffrage universel.

« C'est sous l'impression de cette défiance que l'Assemblée a supprimé la représentation parlementaire des colonies, réduit de moitié la députation de l'Algérie en substituant au scrutin de liste le scrutin uninominal. D'où provient cette défiance, qui forme un étrange contraste avec les doctrines professées autrefois par bon nombre de ceux qui ont voté les mesures que l'orateur déplore? »

« Vous voulez sauver la France, dit l'orateur en terminant, et bien, pour arriver à ce but, il ne faut pas regarder en arrière; il faut avoir le courage de regarder en avant, de conduire le pays à la lumière. » (Applaudissements à gauche.)

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 22 novembre 1875.

Présidence de M. d'AUDIFFRET PASQUIER. La séance est ouverte à 2 h. 30. Après l'adoption du procès-verbal, M. Hervé de Saisy demande l'urgence d'une proposition de loi portant abrogation de la surtaxe du sel à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1876.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 22 novembre 1875.

Présidence de M. d'AUDIFFRET PASQUIER. La séance est ouverte à 2 h. 30. Après l'adoption du procès-verbal, M. Hervé de Saisy demande l'urgence d'une proposition de loi portant abrogation de la surtaxe du sel à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1876.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 22 novembre 1875.

Présidence de M. d'AUDIFFRET PASQUIER. La séance est ouverte à 2 h. 30. Après l'adoption du procès-verbal, M. Hervé de Saisy demande l'urgence d'une proposition de loi portant abrogation de la surtaxe du sel à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1876.

de l'arrondissement de Valenciennes. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant ouverture au ministre de la guerre, sur l'exercice 1875, d'un supplément de crédit de 10,150,180 fr.

L'Assemblée a adopté. L'ordre du jour appelle la troisième délibération sur le projet de loi électorale. (Mouvement général d'attention.)

M. FERROUILLAT monte à la tribune. L'ordre du jour appelle la troisième délibération sur le projet de loi électorale. (Mouvement général d'attention.)

Il se propose seulement de présenter des considérations générales sur les amendements, suivant lui regrettables, que l'Assemblée a cru devoir, dans la deuxième délibération, introduire dans le projet primitif. Ces amendements dérivent tous d'une même pensée, laquelle n'est autre que la défiance à l'endroit du suffrage universel.

« C'est sous l'impression de cette défiance que l'Assemblée a supprimé la représentation parlementaire des colonies, réduit de moitié la députation de l'Algérie en substituant au scrutin de liste le scrutin uninominal. D'où provient cette défiance, qui forme un étrange contraste avec les doctrines professées autrefois par bon nombre de ceux qui ont voté les mesures que l'orateur déplore? »

« Vous voulez sauver la France, dit l'orateur en terminant, et bien, pour arriver à ce but, il ne faut pas regarder en arrière; il faut avoir le courage de regarder en avant, de conduire le pays à la lumière. » (Applaudissements à gauche.)

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 22 novembre 1875.

Présidence de M. d'AUDIFFRET PASQUIER. La séance est ouverte à 2 h. 30. Après l'adoption du procès-verbal, M. Hervé de Saisy demande l'urgence d'une proposition de loi portant abrogation de la surtaxe du sel à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1876.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 22 novembre 1875.

Présidence de M. d'AUDIFFRET PASQUIER. La séance est ouverte à 2 h. 30. Après l'adoption du procès-verbal, M. Hervé de Saisy demande l'urgence d'une proposition de loi portant abrogation de la surtaxe du sel à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1876.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 22 novembre 1875.

Présidence de M. d'AUDIFFRET PASQUIER. La séance est ouverte à 2 h. 30. Après l'adoption du procès-verbal, M. Hervé de Saisy demande l'urgence d'une proposition de loi portant abrogation de la surtaxe du sel à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1876.

de l'arrondissement de Valenciennes. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant ouverture au ministre de la guerre, sur l'exercice 1875, d'un supplément de crédit de 10,150,180 fr.

L'Assemblée a adopté. L'ordre du jour appelle la troisième délibération sur le projet de loi électorale. (Mouvement général d'attention.)

M. FERROUILLAT monte à la tribune. L'ordre du jour appelle la troisième délibération sur le projet de loi électorale. (Mouvement général d'attention.)

Il se propose seulement de présenter des considérations générales sur les amendements, suivant lui regrettables, que l'Assemblée a cru devoir, dans la deuxième délibération, introduire dans le projet primitif. Ces amendements dérivent tous d'une même pensée, laquelle n'est autre que la défiance à l'endroit du suffrage universel.

« C'est sous l'impression de cette défiance que l'Assemblée a supprimé la représentation parlementaire des colonies, réduit de moitié la députation de l'Algérie en substituant au scrutin de liste le scrutin uninominal. D'où provient cette défiance, qui forme un étrange contraste avec les doctrines professées autrefois par bon nombre de ceux qui ont voté les mesures que l'orateur déplore? »

« Vous voulez sauver la France, dit l'orateur en terminant, et bien, pour arriver à ce but, il ne faut pas regarder en arrière; il faut avoir le courage de regarder en avant, de conduire le pays à la lumière. » (Applaudissements à gauche.)

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 22 novembre 1875.

Présidence de M. d'AUDIFFRET PASQUIER. La séance est ouverte à 2 h. 30. Après l'adoption du procès-verbal, M. Hervé de Saisy demande l'urgence d'une proposition de loi portant abrogation de la surtaxe du sel à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1876.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 22 novembre 1875.

Présidence de M. d'AUDIFFRET PASQUIER. La séance est ouverte à 2 h. 30. Après l'adoption du procès-verbal, M. Hervé de Saisy demande l'urgence d'une proposition de loi portant abrogation de la surtaxe du sel à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1876.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 22 novembre 1875.

Présidence de M. d'AUDIFFRET PASQUIER. La séance est ouverte à 2 h. 30. Après l'adoption du procès-verbal, M. Hervé de Saisy demande l'urgence d'une proposition de loi portant abrogation de la surtaxe du sel à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1876.

Feuilleton du Journal de Roubaix

DU 24 NOVEMBRE 1875.

— 20 —

VAISSEAUX BRULÉS

PAR CLAUDE DE CHANDENEUX.

X

(Suite)

D'un pas vif, elle avançait vers la grille pour protester contre cette hâtive prise de possession. Ce qu'elle n'eut point songé à faire en toute autre circonstance, elle fut entraînée par l'accident par le manque de tact de ce parvenu du bonheur.

— Ma cousine, dit-elle en s'approchant la main tendue, soyez la bienvenue à Montchenetz.

— Ah! chère enfant! s'écria la vieille dame suffoquée de joie, vous avez toute la bonté et toute la beauté de vos aïeux.

Et la main qu'on lui tendait l'enhardissant tout à fait, elle embrassa fort carrément la jeune fille.

Celle-ci, se prêtant à cette étreinte, se dégagea bientôt, non sans rougir un peu, pour faire à son tour à M. Clavel

l'accueil qu'elle avait si bien commencé. Mais ce qui avait été facile avec la mère lui parut une grosse affaire maintenant qu'il s'agissait de Gontran.

Sa main retomba, son sourire s'éteignit et sa voix fraîche, que le baron dans ses bons jours appelait la voix d'or, chuchota dans un souffle timide: — J'ai appris bien tard... bien tard, notre parenté, mon cousin.

C'était point ce qu'elle voulait dire. Le sentiment avait emporté la volonté. Au lieu d'une bienvenue, elle n'exprimait qu'un regret.

Gontran seul l'entendit.

Mme Clavel ne laissa point à Gontran le temps de répondre, car elle liait sur la mobile physionomie de son fils deux sensations qui l'inquiétaient fort: l'admiration et le mécontentement.

Si l'admiration naissait sous le regard d'Olette, le mécontentement croissait par la rencontre de Lucien Firmerol.

Par un geste câlin, qui ne seyait point trop mal à son âge, elle s'unissait prestement dans sa main ridée la main rebelle de son fils et les doigts moites d'Olette.

— I-à, dit-elle... ne semble-t-il pas que vous vous êtes toujours connus?

Puis, comme si cette assertion hardie ne devait pas être creusée, elle

repoussa doucement Gontran, attira Odette et s'arrangea si bien en la caressant des yeux et de la voix qu'elle put marcher fièrement vers le perron, appuyée sur le bras tremblant de la jeune fille.

Derrière venaient les deux jeunes gens et le notaire.

— Vous ne m'aviez pas dit que vous alliez vendre la maison Forgeot à un... presque parent, dit celui-ci à Lucien.

— Mon Dieu! dit le jeune homme embarrassé, je sais à peine depuis un jour ou deux...

— Eh bien! votre affaire va se terminer en famille.

— La maison plaît à ma mère, monsieur, et je souscris à vos conditions, dit Gontran avec sa leur.

— Nous ferons l'acte dès demain, si bon vous semble, répondit Firmerol avec satisfaction.

M. de Montchenetz vint au devant de ses visiteurs. En les voyant causer ensemble sur les degrés du perron, son égoïsme en ressentit une douce joie.

Point de présentations à faire, point d'efforts personnels à soutenir. Tout ce monde-là s'entendait à merveille, sans qu'il y fit pour rien.

Ah! si la future Mme Firmerol voulait accueillir Coralie Turquet comme elle venait de recevoir les Clavel!

Il fut d'une humeur charmante, complimenta Gontran sur l'achat de la maison du Bord de l'eau, promit à Mme Clavel de lui envoyer son architecte pour en faire une petite merveille, déclara qu'Odette était la nièce la plus aimable et la plus soumise qu'un vieil oncle put rêver, de même que Lucien lui paraissait du Bois dont on taille les nouveaux modèles.

M. Desplanches reçut aussi un coup d'encensoir capable de désarçonner toute autre vanité que celle dont la nature l'avait enrichi.

Son feu d'artifice tiré, le baron se mit à parler affaire avec le notaire, et les trois jeunes gens, sous l'œil de Mme Clavel, à laquelle se joignit la gouvernante anglaise, furent chercher l'ombre du parc.

Cette liberté relative, la fraîcheur des massifs, le riant aspect des allées converties pointillées de piqûres d'or, furent infiniment plus favorables que le cérémonial d'un salon pour achever de fondre la glace entre les divers personnages d'une société si disparate.

A voir Odette dans ce milieu d'opulence et de paix... les cuisants regrets de la mère s'accroissaient péniblement.

A contempler Olette dans ce cadre de verdure et de parfums, Gontran sentait monter en lui comme une jalousie sans espoir.

A se promener dans ses domaines, Lucien Firmerol se grisait d'orgueil.

A passer dans ces allées témoins d'une promesse fatale et d'un découragement infini, Olette éprouvait à la fois du dépit et de l'allégresse.

Du dépit, car sa pensée vaguement fiévreuse s'indignait d'un triomphe si accusé; parce que Gontran mettait silencieusement son pas automatique sur la trace de ses petits pieds?

Mais orgueil, jalousie, regrets, attendrissement, se cachaient sous le désir de tous de s'entendre et de se plaire. Au fond, les passions humaines aiguës leurs arêtes vives; à la surface, rien que des sourires.

La promenade fut longue, coupée de repos et d'une collation que le gouvernant fit apporter dans un kiosque, et dont Mlle de Montchenetz fit les honneurs avec la grâce rêveuse qui alanguissait tous ses mouvements.

— Elle t'est point heureuse! se disait Gontran, les yeux distrairement rivés aux belles grappes de groseilles mûres que la jeune fille distribuait sur de larges feuilles de catalpas.

Lucien n'avait pas le mauvais goût de se montrer trop ému par les honneurs avec la grâce rêveuse qui alanguissait tous ses mouvements.

— Elle t'est point heureuse! se disait Gontran, les yeux distrairement rivés aux belles grappes de groseilles mûres que la jeune fille distribuait sur de larges feuilles de catalpas.

Lucien n'avait pas le mauvais goût de se montrer trop ému par les honneurs avec la grâce rêveuse qui alanguissait tous ses mouvements.

— Elle t'est point heureuse! se disait Gontran, les yeux distrairement rivés aux belles grappes de groseilles mûres que la jeune fille distribuait sur de larges feuilles de catalpas.

Lucien n'avait pas le mauvais goût de se montrer trop ému par les honneurs avec la grâce rêveuse qui alanguissait tous ses mouvements.

— Elle t'est point heureuse! se disait Gontran, les yeux distrairement rivés aux belles grappes de groseilles mûres que la jeune fille distribuait sur de larges feuilles de catalpas.

Lucien n'avait pas le mauvais goût de se montrer trop ému par les honneurs avec la grâce rêveuse qui alanguissait tous ses mouvements.

— Elle t'est point heureuse! se disait Gontran, les yeux distrairement rivés aux belles grappes de groseilles mûres que la jeune fille distribuait sur de larges feuilles de catalpas.

Lucien n'avait pas le mauvais goût de se montrer trop ému par les honneurs avec la grâce rêveuse qui alanguissait tous ses mouvements.

— Ce garçon-là est un bloc de cailoux! pensa-t-il.

En revenant vers le château, on parla de Paris, où Lucien devait aller le soir même chercher les papiers et titres indispensables, d'autant mieux que le mariage civil devait avoir lieu le lundi suivant.

Cela fit souvenir Mme Clavel que, puisqu'elle pouvait entrer en jouissance immédiate de la maison Forgeot, il serait bon d'envoyer Gontran chercher les fonds nécessaires à cet achat.

— Si vous alliez à Paris aussi? dit-elle à son fils.

— Ce sera très facile, répondit-il.

— Voyez comme les femmes sont exigeantes, même lorsqu'elles sont vieilles!... Ne pourriez-vous y aller de suite?... Le marché serait bientôt conclu.

— Si vous accompagniez ce soir M. Firmerol?

Les deux jeunes gens échangèrent un regard embarrassé.

Sans en comprendre la cause, Odette devina qu'ils n'éprouvaient ni l'un ni l'autre le désir de faire route ensemble.

— Je pars aussitôt après dîner... C'est peut-être bien tôt, hasarda Lucien.

— Et je ne puis, au contraire, être